

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 14 DECEMBRE 2021

Membres : 23

Présents : 18

Votants : 22

Date convocation : 8 décembre 2021

Date affichage : 8 décembre 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne, mardi 14 décembre 2021 à 19 heures, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire
Étaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CHESNEL Michelle, CARDON Vincent, JACQUES Sylvie, BODIN Éric, DESBONNES Chantal, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain.

Absents excusés : HAY Xavier (pouvoir à Vincent Cardon), DORE Myriam (pouvoir à Florence Bouchard), CECIRE Sandrine (pouvoir à Florence Bouchard), CARLAT Céline (pouvoir à Yolande Tani)

Absent : BOURSIN Thomas.

Observations sur le précédent compte rendu : concernant la médiathèque, il s'agit d'une étude de structure et non une étude de sol.

Madame Vivien a été nommée secrétaire de séance.

Madame la maire demande l'ajout des points suivant à l'ordre du jour : modification budgétaire, Participation au bulletin par les commerçants, contrat Erasmus, audit énergétique

COMMUNICATIONS DU MAIRE

➤ Avis élagages affiché à Hubert-Folie

➤ La mairie a acheté les sapins de Noël à la ferme des Ifs. L'entreprise est partenaire de l'APE.

➤ Suite à des plaintes de riverains de la rue Jacques Prévert portant sur la vitesse excessive des voitures, il a été envisagé des solutions pour réduire la vitesse : Proposition de pré marquer des emplacements pour le stationnement. Suite aux retours des riverains, il n'y aura pas de marquage au sol.

Pour rappel, le stationnement en alternance par quinzaine est autorisé sur la commune, excepté sur le RD 41 (rue de la République).

➤ Absence d'Evelyne Buret, agent en charge de la comptabilité jusqu'au 2 février 2022 : Lucie Émélie a accepté de faire des heures complémentaires jusqu'au 2 février pour aider à gérer la comptabilité.

➤ Le 23 et le 30 décembre, la mairie fermera à 18h. La mairie sera fermée les 24, 27, 28 et 29 décembre.

➤ Enquête, pour actualiser les données datant de 2011 et connaître les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du territoire = enquête mobilités certifiée CEREMA » qui se déroulera du 04 janvier au 7 mai 2022 auprès des résidents tirés au sort, en face à face au domicile ou par téléphone

➤ L'instruction des demandes de gratuité de transport, pour les demandeurs d'emplois, des + de 65 ans non imposables ou des bénéficiaires de l'AAH sera prise en charge par Twisto à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ Venue du père Noël avec distribution de friandises : le dimanche 19 de 15h à 17h. Pas de collation offerte.

Vœux du Maire : choix de présenter les vœux dans chaque commune historique, le vendredi 18h à Rocquancourt, samedi 11h à TLC et dimanche 11h à HF. Il est décidé de maintenir les vœux en présentiel le plus longtemps possible.

➤ Un avis d'enquête publique est affiché sur le projet du parc éolien zone centre Manche en mer au large de la Normandie. Pour Castine-en-Plaine, cela concerne le raccordement électrique en sous terrain. 10 réunions publiques seront réalisées entre le 3 janvier et le 16 mai 2022.

➤ Présentation des informations sur le projet éolien sur Fontenay le Marmion et Fresney le Puceux. Le porteur du projet est la société NEOEN. Il s'agit d'un projet portant sur du grand éolien. Un mât de 103 mètres est installé. Une information sera faite à la population.

INFORMATION SUR LE PROJET GOODWOOD :

L'association souhaitait que la commune achète le foncier pour la réalisation du mémorial et elle aurait fait un don au CCAS pour le même montant. Or du point de vue juridique, c'est impossible, car le terrain est ensuite rétrocédé à la CU. Le terrain sera donc acheté par l'association ou le comité Juno.

DENOMINATION D'UNE VOIE SUR LA ZAC EOLE

A la demande de la Shema, il reste un nom de rue à attribuer dans la zac Eole.

Le conseil municipal, décide de nommer cette rue « impasse La Haye »

AVIS SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA PLATEFORME ID MARKET

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement et le conseil municipal est appelé à donner son avis dans les 15 jours suivant la clôture de la Consultation publique ouverte du 6 décembre 2021 au 3 janvier 2022.

Après avoir entendu l'exposé de madame la maire, le conseil municipal décide de donner un avis favorable au projet de la plateforme ID Market.

PARTICIPATION CITOYENNE

La démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- Établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Hubert-Folie adhère à ce dispositif depuis début 2018. Un bilan annuel est réalisé chaque année par la gendarmerie. Le dernier bilan délinquance (18 interventions dont 4 avec procédure) a eu lieu le 30 novembre 2021.

Si le projet est étendu à Castine, une présentation sera faite par la gendarmerie, et des volontaires référents seront nommés.

Le conseil municipal décide d'étendre la participation citoyenne à la commune de Castine-en-Plaine et autorise Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

MODIFICATION BUDGÉTAIRE

Compte tenu de l'insuffisance de crédits sur certains comptes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et pas de voix contre, décide les modifications suivantes :

Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 Charges à caractères générales Compte 615221	Chapitre 65 Charges de gestion courante Compte 65548
- 16 000 €	- + 16 000 €

ECOLE - VOYAGE ERASMUS

Suite aux délibérations prises en 2019 et 2020 concernant le voyage Erasmus des classes de l'école de Castine en Plaine, un contrat avec l'agence de voyage AD HOC pour un montant de 35 389 euros dans le cadre de ce voyage a été passé. Le conseil municipal autorise Madame la maire à procéder au paiement des billets d'avion pour l'agence Ad Hoc située à Hérouville saint Clair pour un montant de 4 620 €

DÉLIBÉRATION POUR PARTICIPATION BULLETIN MUNICIPAL

Chaque année la commune édite un bulletin municipal retraçant la vie communale pendant l'année écoulée. Afin de limiter le coût du bulletin et aussi de permettre aux commerçants de se faire connaître, il leur est proposé de contribuer financièrement à la réalisation du bulletin en échange d'un encart publicitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas fixer de montant minimum pour la participation financière demandée aux commerçants.

RÉNOVATION ENERGETIQUE ECOLE

Présentation du projet : Remplacement du chauffage de l'école (suppression des chaudières au fioul remplacées par des PAC, remplacement de la distribution, ...), et mise en place d'une VMC à capteur de CO2.

6 entreprises ont retiré le dossier sur la plateforme, 3 ont répondu, et pour rappel l'estimation était de 215 000 €.

Critères : Prix :60% et mémoire technique 40%

Analyse des offres :

Entreprises	Note Prix	Note Valeur Technique	Note Globale	Classement
COURTIN	60,0	30	90,0	1
GTEC	54,9	30	84,9	2
ELAIRGIE CAEN	50,9	30	80,9	3

La commission travaux valide le choix du BET Babin et propose de retenir l'entreprise Courtin pour la réfection du chauffage et de la ventilation de l'école, pour un coût de 208 890.30 €.

Le diagnostic amiante avant travaux a été lancé auprès du prestataire Ovexpert.

Les travaux seront réalisés à l'été 2022.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation du projet par monsieur Maunoury décide de valider le choix de la commission travaux et retenir l'entreprise Courtin pour les remplacements des chaudières. Madame la maire est autorisée à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

La société Courtin sera interrogée pour reprendre l'ensemble de la maintenance des chaudières de la mairie (4 chaudières gaz à Hubert Folie, 1 fioul à la mairie, et les pompes à chaleur de l'école)

ANALYSE AUDIT ENERGETIQUE COMPLEMENTAIRE DE L'ECOLE

Projet : Un audit complémentaire axé sur les bâtiments de l'école a été réalisé par Caen la Mer. Cet audit fait suite au contrat signé entre la commune et le service développement durable de Caen La Mer. Présentation des conclusions de l'audit.

Après discussion, la commission propose de retenir le scénario de base en fonction des possibilités budgétaires de la commune. En l'occurrence : coupler l'isolation des toitures, et passer à l'éclairage LED avec le remplacement de la Pompe à chaleur et de la mise en place de la ventilation.

Les coûts sont estimés à 23 200 € pour l'isolation de la toiture et 5 400 € pour les éclairages LED.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Maunoury, décide de retenir la proposition telle que définie ci-dessus. Madame la maire est autorisée à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

REVENTE DES CERTIFICATS D'ENERGIE

Le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, appelés CEE, a été mis en place par l'État en 2006 pour financer la transition énergétique. Les collectivités sont autorisées à revendre les CEE obtenus suite à des travaux réalisés.

Le conseil municipal autorise madame la maire à signer les documents nécessaires à la revente des Certificats d'Économie d'Énergie récupérés à la suite des travaux de rénovation énergétique de l'école.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Compte tenu de la décision d'entreprendre la rénovation du chauffage de l'école, Madame la maire souhaite déposer des dossiers de demande de subvention pour le financement de ces travaux.

Le conseil municipal autorise Madame le maire à préparer les dossiers de demande de subvention pour les dotations suivantes : DSIL, APCR et Fonds Leader.

AUGMENTATION TEMPS TRAVAIL

La maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'adjoint administratif territorial permanent à temps non complet d'une durée de travail hebdomadaire de 30 heures afin de venir renforcer le service comptabilité.

Après avoir entendu la maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- La suppression, à compter du 2 février 2022 d'un emploi permanent à temps complet de 30 heures hebdomadaires d'adjoint administratif territorial en charge de l'accueil.
- La création, à compter de cette même date, de ce même emploi permanent à temps complet.
- Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Constitution d'un groupe de travail :

Suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques Miniers en aout 2021, la commune doit élaborer dans un délai d'un an un Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'un état des lieux des moyens dont disposent la commune (personnel, bâtiments communaux ...) et de l'évaluation des risques.

Une première rencontre avec les services de la Préfecture a eu lieu avec Madame Bouchard, Monsieur Mathon et Madame Tillard. Afin de mettre en place le PCS, Madame Bouchard demande 3 volontaires pour compléter le groupe de travail. Madame Sylvie Jacque, madame Michelle Chesnel et Monsieur Eric Bodin sont désignés pour faire partie du groupe de travail.

PRÉSENTATION DES DEUX PROJETS MÉDIATHÈQUE ET SALLE DES FÊTES

Médiathèque :

Avancement du projet : le cabinet IBATEC a été retenu comme bureau d'étude structure le 25 novembre 2021. Ce cabinet doit accompagner l'architecte ADN pour la conception du bâtiment afin de garantir le respect des contraintes liées au Plan de Prévention des Risques Miniers. Le coût de la prestation est de 5880€ TTC. Cette étude est obligatoire pour pouvoir déposer un permis de construire. La première réunion de préparation entre IBATEC et ADN a eu lieu le 8/12/21. La société IBATEC doit faire parvenir son rapport début 2022 afin de finaliser la phase APD. L'impact financier du PPRM semble à priori minime.

Le coût prévisionnel de la médiathèque est estimé à 510 000 € et 34 000 € pour la CU avec l'aménagement extérieur.

Salle polyvalente :

Le COPIL a rencontré le cabinet Schneider le 09/12/21 qui a présenté les dernières esquisses mise à jour ainsi que les estimations (quasi définitives) en phase APD.

Le plan d'aménagement des parkings réalisé par Caen la mer est en cours de validation vis-à-vis de la gestion des eaux. 550 m² au total dont 400 m² de salle. Délai fin 2023. 1 150 000 € et CU 110 000 € pour les parkings.

Les pièces administratives concernant le dépôt du permis de construire sont en cours de rédaction.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur Hubert informe le conseil que le bulletin est en cours de réalisation. Il sera déposé entre les fêtes.

Une demande de labellisation de la commune a été faite en lien avec les Jeux Olympiques.

➤ Monsieur Mathon précise que la dernière parcelle avec 6 logements à Hubert-Folie est en cours de construction. Il a rencontré le lotisseur LCV Promotion concernant le lotissement de la plaine, les travaux de voirie seront effectués fin janvier 2022.

➤ Monsieur Degrenne fait un retour sur les 2 postes ouverts à Pôle Emploi : agent technique en contrat aidé et poste d'agent comptable en remplacement. Les postes ont été fermés par manque de candidats.

➤ Madame Sueur rappelle que la distribution des chocolats et clémentines aux enfants de l'école a eu lieu cet après-midi. Un spectacle de danse normande a été présenté par les enfants.

➤ Monsieur Antoine demande qui se charge de vider les poubelles rue de la fossette : voir avec Didier

➤ Monsieur Robert informe le conseil que les recettes de la taxe d'aménagement seront prochainement encaissées intégralement par le CU Caen la Mer. Castine est peu impactée car les lotissements ont déjà été réalisés. La TA sera encaissée dans les deux ans suivant la déclaration d'ouverture de chantier. Les communes pourront augmenter le taux de la taxe et le surplus sera reversé à la commune.

➤ Madame Bouchard remercie les élus pour le travail réalisé cette année.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.

Donc stationnement autorisé sur la voirie (ce qui fait ralentir les véhicules) et trottoir dégagé pour sécurité des piétons, gendarmerie prévenue = contrôles seront effectués sur les stationnements, la vitesse, et les stops.

Contactée par l'agence de communication « Happy Day » pour obligation d'afficher un avis de concertation publique pour un projet du parc éolien. Documents envoyés par mail.

Contactée ensuite par la DREAL pour plus d'informations : projet du parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche ».

Obligation de consulter toutes les communes (environ 300) dans une zone de 50 km des côtes normandes de Cherbourg à Fécamp.

Pour CeP : concertation concerne le raccordement électrique en sous terrain/ sous voirie

Une demande formelle de l'Etat sera adressée pour recueillir l'avis du conseil sur le projet.

J'ai reçu une synthèse qui peut être consultée.

Rencontre du maire de Fresney le puceux le 10/12/2021 = peu voir pas d'info à nous transmettre, pas de cartes de situation... nous a affirmé que le projet serait « piloté » par la CDC du Cingal.

Principalement intéressées par le gain financier qu'apporte un tel projet

Contactée par NEOEN : développeur du projet le 13/12/21, car peut-être une éolienne sur CeP.

Présentation des informations données par NEOEN mat de 110 mètres.

Faire une information à la population.